



Resource Extraction Monitoring  
**OI-FLEG RDC**  
Immeuble BCDC, Blvd. du 30 Juin  
Gombe, Kinshasa  
Tél : +243 (0)82 36 38 389  
+44 (0) 1223 314 589  
Mail : oirdc@rem.org.uk  
Site : www.rem.org.uk

## COMPTE RENDU

### SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION AD HOC DE L'OBSERVATEUR INDEPENDANT

Observation Indépendante de la mise en Application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC (OI-FLEG)

Avril 2013



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne (contrat n° FED/2010/2496394). Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de REM et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

## SOMMAIRE

1. Constat general .....	3
2. Suivi des recommandations par l'administration forestiere .....	4
3. Suivi du contentieux par la DCVI .....	7

## LISTE DES ABREVIATIONS

ACIBO	Autorisation de Coupe Industrielle de Bois d'œuvre
BBC	Bakri Bois Corporation
CDL	Comité De Lecture (ou Commission ad hoc)
CEBA	Compagnie d'Exploitation du Bois d'Afrique
CJ	Conseiller Juridique
DCVI	Direction de Contrôle et de Vérification Interne
DGF	Direction de la Gestion Forestière
DGRAD	Direction Général de Recettes Administrative, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DIRCABA	Directeur de Cabinet Adjoint
MECNT	Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme
OI-FLEG	Observateur Indépendant de la mise en application de la Loi forestière et de la gouvernance
OMP	Officier du Ministère Public
OPJ	Officier de Police Judiciaire
PAG	Programme d'Appui à la Gouvernance
PVCI	Procès-Verbal de Constat d'Infraction
PV	Procès-Verbal
RM	Rapport de Mission
SG	Secrétaire Général
UE	Union Européenne

## 1. CONSTAT GENERAL

Lors de la Commission ad-hoc de lecture des rapports de mission de l'OI, qui s'est tenue en décembre 2012 conformément aux arrêtés ministériels l'encadrant<sup>1</sup>, les recommandations issues des rapports de missions conjointes de l'OI avaient été validées et des décisions avaient également été adoptées par la Commission, tel que rapporté dans les minutes des comptes rendus officiels<sup>2</sup>.

Quatre mois après la tenue de la Commission ad hoc, force de constater qu'aucune décision ou action significative n'a réellement été adoptée par le MECNT en relation avec le suivi et la mise en œuvre des recommandations et décisions de la Commission, et ce malgré une série d'actions générales et spécifiques initiées par l'OI, telle que reprises ci-dessous.

L'OI a adressé des courriers au Ministre, au Secrétaire Général (SG) et aux directions techniques (DCVI, DGF, DCVI) sur les actions prioritaires ou générales portant sur :

- Le suivi général des recommandations de l'OI : Un courrier et un mémorandum résumant les recommandations de la Commission ad hoc ont été adressés au SG le 18 février 2013 ;
- L'annulation du contrat de concession de la BBC : Un courrier a été adressé au Ministre le 18 février 2013, rappelant la décision la plus importante de la Commission ad hoc. C'est le SG qui a accusé réception à la place du Ministre par courrier du 7 mars 2013 mais l'OI n'a pas eu connaissance d'action subséquente du MECNT ;
- L'adoption d'une note circulaire du ministre visant un rappel à la loi sur les procédures légales existantes en matière d'établissement des PV de constat d'infraction et les PV de transaction : Un courrier, une note technique et un projet de circulaire ont été adressés au SG le 18 février 2013. Le SG a donné un avis favorable à cette requête par courrier du 22 mars 2013 adressé au Ministre, mais sans attacher de projet de circulaire ou autre. L'OI n'a pas eu connaissance d'une décision subséquente du MECNT ;
- L'ouverture d'une réflexion visant à comprendre les dépassements systématiques des volumes de bois autorisé par les exploitants forestiers : Courrier à la DGF du 18 février 2013. Le SG, par courrier du 7 mars, a enjoint la DGF de convoquer une séance de travail qui s'est effectivement tenue le 4 avril 2013, sur convocation de la DGF, en présence de partenaires techniques et financiers. L'OI avait préalablement participé à une séance de travail technique avec la DGF. L'OI n'a pas connaissance de décisions adoptées de façon subséquente par le MECNT ;
- Le suivi et la mise à jour du traitement des contentieux issus des missions de contrôle : Courrier à la DCVI du 18 février 2013 et au SG du 19 mars 2013. Par courrier du 7 mars 2013, le SG a enjoint la DCVI de recevoir l'OI. Une réunion de suivi du contentieux a effectivement eu lieu le 2 avril 2013.

L'OI a tenu des séances de travail et a effectué un suivi téléphonique avec :

- Le Secrétaire Général du MECNT sur l'ensemble des mesures de suivi générales et spécifiques, le 25 février 2013 ;
- Le Programme d'Appui à la Gouvernance, les 04, 12 et 14 mars 2013 ;
- La DCVI, le 14 mars et le 2 avril 2013 sur le suivi du contentieux ;
- La DGF, les 12 et 14 mars 2013 sur les questions de dépassement de volume ;
- Le Chargé Régional des Projets Forêts et Environnement de l'UE, le 15 mars 2013, sur le suivi des recommandations en rapport avec la fin du projet ;
- Le Conseiller Juridique du Ministre, le 25 mars 2013, en rapport avec le suivi de l'annulation du contrat de concession BBC.

<sup>1</sup> Arrêté 102 de 2009 révisé par l'arrêté 032 de 2012

<sup>2</sup> [http://observation-rdc.info/documents/Minutes\\_CD\\_L\\_14\\_12\\_12.pdf](http://observation-rdc.info/documents/Minutes_CD_L_14_12_12.pdf)

## 2. SUIVI DES RECOMMANDATIONS PAR L'ADMINISTRATION FORESTIERE

Le tableau ci-dessous présente le suivi des mesures prises par l'administration forestière à la suite des décisions et recommandations de la Commission ad-hoc de l'OI.

Recommandations	Sources	Auteur	Actions menées par l'OI-FLEG	Mesures prises par le MECNT
Procéder à l'annulation immédiate du contrat de concession signé par BBC en lieu et place de SOEXFORCO.	RM4 CDL	OI- FLEG & CDL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre adressée au ministre le 18/02/2013 ;</li> <li>• Appel au Directeur Adjoint du Cabinet du Ministre le 15/03/2013 ;</li> <li>• Email de demande de clarification au DIRCABA le 18/03/2013 et demande de fixation d'un nouveau rendez-vous.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renvoi du DIRCABA vers le conseiller juridique du ministre (CJ) ;</li> <li>• 15/03/2013 : Le CJ appelle l'OI et fixe une réunion pour le 18/03/2013 ;</li> <li>• 18/03/2013 : Annulation de la réunion par la CJ après que l'OI se soit rendu au MECNT au motif qu'il n'a jamais fixé une réunion sur la question ;</li> <li>• 18/03/2013 : le CJ fixe plutôt une nouvelle réunion pour le 20/03/2013 sur des aspects de contrat de l'OI avec la DCVI.</li> <li>• 5/4/2013 : Réception d'un « accusé de réception » à notre lettre au Ministre par le SG, daté du 7/3/2013</li> </ul>
Organiser des missions conjointes pour évaluer l'ampleur des illégalités constatées	RM4	OI- FLEG & CDL	Mémo transmis par lettre au SG.	Aucune action prise
Mise en demeure de SCIBOIS pour non-paiement de la redevance de superficie	RM4	OI- FLEG & CDL	Mémo transmis par lettre au SG.	Aucune action prise
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspendre l'octroi des autorisations de coupe industrielle de bois d'œuvre ACIBO au-delà de la période</li> </ul>	RM1	OI- FLEG & CDL	Mémo transmis par lettre au SG.	Aucune action prise

Recommandations	Sources	Auteur	Actions menées par l'OI-FLEG	Mesures prises par le MECNT
requisse du 31 décembre ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspendre l'octroi d'ACIBO pour les titres déjà convertis ;</li> <li>• Clore le processus de conversion des titres forestiers.</li> </ul>				
Initier une réflexion sur les véritables raisons des dépassements massifs des volumes de bois accordés dans les ACIBO par les exploitants forestiers.	RM1 et RM2	OI-FLEG & CDL	Lettre et note technique adressés au DGF le 18 février 2013.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14/03/2013 : Séance de travail technique avec le DGF et ses services techniques ;</li> <li>• Réunion des partenaires convoquée par la DGF sur demande du SG le 2 avril 2013 : Prise d'une résolution visant à adresser une note au ministre en rapport avec la question. Le draft devra être adressé à l'OI pour commentaire.</li> </ul>
Instruire et fixer un format unique et simple par lettre circulaire des modèles spécifiques de documents d'exploitation conforme à l'arrêté 105.	NB 1	OI-FLEG & CDL	Réunion du 14/03/2013 avec le DGF.	Au cours de la réunion du 14/03/2013, le DGF a émis l'hypothèse que l'administration du MECNT fasse une demande à l'hôtel des monnaies pour réaliser des imprimés de valeur pour sécuriser les documents d'exploitation.
Réévaluation par la DCVI du montant de l'amende fixée à l'encontre de CEBA avant de donner suite au contentieux.	RM2	OI-FLEG & CDL	Memo transmis par lettre SG.	Aucune action prise
Constater sur procès-verbal, les faits observés et appliquer le cas échéant les sanctions prévues contre les sociétés.	RM1 à RM4	OI-FLEG & CDL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre adressée au Directeur de la DCVI le 18/02/2013 pour une réunion de suivi du contentieux ;</li> <li>• Le 11/02/2013 : réunion informelle tenue avec l'inspecteur Leon Muba, après plusieurs appels du DCVI ;</li> <li>• L'OI rappelle la DCVI après la réunion du 14/03/2013 pour fixer une autre réunion de suivi du contentieux ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14/03/2013 : Tenue d'une réunion de suivi du contentieux avec l'inspecteur Motongo et l'inspecteur Venant. La réunion n'est pas représentative et demeure sans véritable progrès sur les cas de contentieux initiés.</li> <li>• 2/04/2013 : Tenue d'une réunion de suivi du contentieux avec la DCVI, en présence du Directeur, des inspecteurs chefs de mission ainsi que d'autres inspecteurs. Le point est fait</li> </ul>

Recommandations	Sources	Auteur	Actions menées par l'OI-FLEG	Mesures prises par le MECNT
			<ul style="list-style-type: none"> <li>L'OI écrit au SG afin de solliciter une réunion de suivi du contentieux avec la DCVI et fournit de nouveau un tableau de suivi du contentieux à jour.</li> </ul>	sur l'ensemble des affaires suivies (voir tableau troisième partie de ce compte rendu)
Proposition de suivi OI : Adoption d'une note circulaire du Ministre visant un rappel à la loi sur les procédures légales existantes en matière d'établissement des PV de constat d'infraction et les PV de transaction	RM1 à RM4	OI-FLEG & CDL	Courrier au SG + memo et projet de circulaire du 18 février 2013.	Le SG a donné un avis favorable à cette requête par courrier du 22 mars 2013 adressé au Ministre, mais sans attacher de projet de circulaire ou autre. L'OI n'a pas eu connaissance d'une décision subséquente de la part du MECNT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suspendre l'octroi des autorisations de coupe industrielle de bois d'œuvre ACIBO au-delà de la période requise du 31 décembre ;</li> <li>Suspendre l'octroi d'ACIBO pour les titres déjà convertis ;</li> <li>Clore le processus de conversion des titres forestiers.</li> </ul>	RM1 à RM4	OI-FLEG & CDL	Echange avec le directeur de la DGF, le 14/03/2013.	Le Directeur de la DGF a annoncé à l'OI l'élaboration d'une note explicative à l'attention du ministre mais l'OI n'a pas eu connaissance d'action subséquente.
Ne pas attribuer des ACIBO à l'endroit des sociétés qui n'ont pas payés la redevance de superficie pour l'exercice passé.	RM	OI-FLEG & CDL	Memo transmis par lettre au SG.	Aucune action prise
Collaboration DGF/MECNT-DGRAD dans l'encadrement des recettes forestières, afin de trouver une solution pour un meilleur suivi des paiements dus à l'Etat Congolais.	NB 1 et RA 2011	OI-FLEG & CDL	Memo SG.	Aucune action prise
Rendre plus dissuasives les sanctions en cas de coupe illégale (coupe en sus, hors limite, essences	CDL & Atelier Panorama	OI-FLEG & CDL	Memo transmis par lettre au SG.	Aucune action prise

Recommandations	Sources	Auteur	Actions menées par l'OI-FLEG	Mesures prises par le MECNT
non autorisées).	et perspectives			

### 3. SUIVI DU CONTENTIEUX PAR LA DCVI

Le tableau ci-dessous présente le suivi du contentieux initié par la DCVI dans le cadre des Missions de contrôle de l'OI, compte tenu des informations reçues de la DCVI à l'occasion des réunions de suivi organisées par l'OI (dates des réunions de suivi **en rouge**).

Mission 1 : Période du 3-29 juillet 2011								
GA/N° Contrat/ N° Agrément	Localisation	Auteur	Profil	Indice d'infraction constaté par l'OI	Infraction constaté par la DCVI	Montant Amende due (\$US) - DCVI	Montant amende payés (\$US) - DCVI	Niveau de traitement déclaré par la DCVI
018/03	Ubundu/P.O	CFT	Industriel	Exploitation sans autorisation	Aucune <sup>3</sup>	Inconnu	Inconnu	En cours <b>(15/11/012)</b> Echange DCVI avec CFT & SODEFOR : existence d'une lettre Ministre autorisant CFT à exploiter dans la concession de SODEFOR <b>(02/04/013)</b>
018/03	Ubundu/P.O	CFT	Industriel	Falsification du marquage et des documents d'exploitation	Aucune			
018/03	Ubundu/P.O	CFT	Industriel	Défaut de marquage	Aucune			

<sup>3</sup> Aucune infraction reportée par la DCVI dans son rapport de mission et aucune procédure contentieuse déclarée par la DCVI lors de la mission mais donnant finalement lieu à une procédure contentieuse suite à une information apportée lors d'une réunion de suivi du contentieux.

	O							
018/03	Ubundu/P.O	CFT	Industriel	Mauvaise tenue du carnet de chantier	Aucune			
018/03	Ubundu/P.O	CFT	Industriel	Défaut de paiement de la redevance de superficie	Aucune <sup>4</sup>			Contentieux soldé : Présentation des preuves de paiement de la RS (2010-2011) <b>(02/04/013)</b>
002/93	Bafwasende/P.O	LA FORESTIERE	Industriel	Défaut de marquage	Aucune <sup>5</sup>			En cours <b>(02/04/013)</b>
002/93	Bafwasende/P.O	LA FORESTIERE	Industriel	Déclaration trimestrielle non-conforme	Aucune			
002/93	Bafwasende/P.O	LA FORESTIERE	Industriel	Défaut de paiement de la redevance de superficie	Aucune <sup>6</sup>			Contentieux solé : Présentation des preuves de paiement de la RS <b>(02/04/013)</b>
002/93	Bafwasende/P.O	LA FORESTIERE	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Aucune			
033/05	Bafwasende/P.O	TRANS-M SPRL/ALIB UKU	Industriel	Défaut de marquage	Fausse déclaration, cubage erroné	3000	3000	Soldé <b>(10/02/012)</b>
033/05	Bafwasende/P.O	TRANS-M SPRL/ALIB UKU	Industriel	Fraude sur la dimension des grumes produites	Aucune			
033/05	Bafwasende/P.O	TRANS-M SPRL/ALIB UKU	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Aucune			

<sup>4</sup> Idem supra et un PV d'audition ou d'inspection avait été dressé mais l'OI n'en avait eu connaissance pendant ou à la suite de la mission.

<sup>5</sup> Idem supra.

<sup>6</sup> Idem supra.



		UKU						
033/05	Bafwasende/P.O	TRANS-M SPRL/ALIB UKU	Industriel	Déclaration trimestrielle non- conforme	Aucune			
033/05	Bafwasende/P.O	TRANS-M SPRL/ALIB UKU	Industriel	Défaut de paiement de la redevance de superficie	Aucune <sup>7</sup>			Soldé : Présentation des preuves de paiement de la RS (02/04/013)
091/03 ou 034/04	Isangi/P/O	SAFBOIS	Industriel	Exploitation d'essences non-autorisées	Non-paiement de la redevance de superficie	Aucune <sup>8</sup>	Aucune	2010 : 3 tranches payées et 2011 une seule tranche sur 6 payée Présentation des preuves de paiement de la RS (02/04/013)
091/03 ou 034/04	Isangi/P/O	SAFBOIS	Industriel	Défaut de paiement de la redevance de superficie	Utilisation des ACIBO tombées caduques aux exercices ultérieurs	Aucune	Aucune	Aucune information donnée à l'OI
011/03	Basoko/P. O	FORABOLA	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Aucune			
011/03	Basoko/P. O	FORABOLA	Industriel	Défaut de paiement de la redevance de superficie	Aucune <sup>9</sup>			Soldé RS payée (2010-2011). Présentation des preuves de paiement de la RS (02/04/013)
011/03	Basoko/P. O	FORABOLA	Industriel	Défaut de marquage	Aucune			
035/05	Bumba/EQ UATEUR	TRANS-M SPRL/NDO	Industriel	Défaut de marquage	Déclaration trimestrielle non	3000	3000	PV de redressement Soldé (02/04/013)

<sup>7</sup> Idem supra

<sup>8</sup> Un PV d'audition ou d'inspection avait été dressé mais ne donnait pas lieu à une amende. La DCVI a annulé ce PV lorsque la société a présenté ses preuves de paiement.

<sup>9</sup> Idem supra.

		BO			conforme			
035/05	Bumba/EQ UATEUR	TRANS-M SPRL/NDO BO	Industriel	Non-respect des règles et des normes d'abattage à faible diamètre	Dépassement de volume	Inconnu	Inconnu	Inconnu
035/05	Bumba/EQ UATEUR	TRANS-M SPRL/NDO BO	Industriel	Fausse déclaration dans le carnet de chantier	Aucune	Inconnu	Inconnu	Inconnu
035/05	Bumba/EQ UATEUR	TRANS-M SPRL/NDO BO	Industriel	Défaut de paiement de la redevance de superficie	Aucune	Aucune <sup>10</sup>	Aucune	Présentation des preuves de paiement de la RS (2010-2011) <b>(02/04/013)</b>
025/04	Bumba/EQ UATEUR	SIFORCO	Industriel	Défaut de marquage	Aucune	Aucune	Aucune	Contentieux épuisé par la justice. Pas de contentieux forestier engagé par la DCVI parce que la société a été fermée <b>(02/04/013)</b>
025/04	Bumba/EQ UATEUR	SIFORCO	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Refus de produire les justificatifs contradictaires détenus par elle sur le conflit qui l'oppose au groupement Yalisika	Aucune <sup>11</sup>	Aucune	Aucun

---

<sup>10</sup> Idem Supra

<sup>11</sup> Cette infraction relevée dans le rapport de la DCVI n'a pas fait l'objet d'un contentieux

025/04	Bumba/EQUATEUR	SIFORCO	Industriel	Aucune	Refus de présenter les justificatifs sur l'aspect « abandon des grumes en forêt »	Aucune <sup>12</sup>	Aucune	Aucun
023/03	Lisala/EQUATEUR	SODEFOR	Industriel	Marquage frauduleux	Données supplémentaires non fournies dans le délai imparti aux inspecteurs/OPJ au terme des ordres de mission collectifs n°500/11 du 29 juin 2011 et n° 601/11 du 20 août 2011	Inconnu	Inconnu	PV (audition, rapport) -transmis au parquet de Lisala (10/02/012) (02/04/013)
023/03	Lisala/EQUATEUR	SODEFOR	Industriel	Absence de documents de suivi d'exploitation	Aucune			
023/03	Lisala/EQUATEUR	SODEFOR	Industriel	Violation des normes techniques d'abattage	Aucune			
023/03	Lisala/EQUATEUR	SODEFOR	Industriel	Défaut de déclarations trimestrielles	Aucune			
025/04	Bumba/EQUATEUR	SIFORCO	Industriel	Non-respect des clauses sociales du cahier des charges	Aucune			

**Mission 2 : Période du 12 au 30 Octobre 2011**

<sup>12</sup> Idem Supra.

GA/N° Contrat, N° Agrément	Localisation	Auteur	Profil	Indice d'infraction constaté par l'OI	Infraction constaté par la DCVI	Montant Amende due (\$US)	Montant amende payés (\$US)	Niveau de traitement déclaré par la DCVI
	Bolobo/BA NDUNDU	CEBA	Artisanal	Matériels d'exploitation non-conforme,	Aucune			
	Bolobo/BA NDUNDU	CEBA	Artisanal	Défaut de marquage	Aucune	79,05	79,05	Transaction payée (15/11/012)
	Bolobo/BA NDUNDU	CEBA	Artisanal	Défaut d'agrément en tant qu'exploitant forestier artisanal	Aucune	Inconnu	Inconnu	Annulation de 2 permis par MECNT en Décembre 2012, Levée de saisie au niveau du parquet de Matete Mise en place d'une commission spéciale de suivi du cas CEBA par MECNT. 3 PV de redressement dressés et payés <sup>13</sup> (02/04/013)
	Bolobo/BA NDUNDU	CEBA	Artisanal	Exploitation de permis artisansaux au-delà du maximum autorisé au cours d'un même exercice	Aucune			
	Bolobo/BA NDUNDU	CEBA	Artisanal	Non-paiement de la taxe d'abattage	Aucune			
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Défaut de marquage	Coupe et abandon d'une grume de wenge sur la pente	Inconnu	Inconnu	DCVI : Adresse physique introuvable jusqu'à ce jour : le PV n'a pas été dressé (02/04/013)
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Abandon de bois sur le parterre de coupe; Abattage d'arbres dans une zone à écologie	Abandon d'une grume en forêt de l'essence wenge mesurant 3 m			

<sup>13</sup> Information additionnelle sur des mesures prises par le MECNT ou contentieux enclenché de façon subséquente à la mission mais non immédiatement issue de à la mission.

				fragile				
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Abattage des arbres en dessous du diamètre minimum d'exploitation	Non marquage des souches en forêt			
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Fausse déclarations sur les dimensions des grumes produites	Absence des panneaux signalétiques des pentes (violation des guides opérationnels d'inventaires d'exploitation)			
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Déclaration trimestrielle non-conforme	Absence des déclarations trimestrielles pour les 2eme et 4eme trimestres 2010			
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Mauvaise tenue du carnet de chantier	Absence des déclarations trimestrielles pour le 1 <sup>er</sup> et le 2eme trimestre pour l'exercice 2011			
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Défaut de paiement de la redevance de superficie	Absence d'accord de partenariat approuvé par le MECNT			
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Aucune	Absence des listes de colisages, carnet de chantier et permis de circulation			
041/05	Mushie/BA NDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Aucune	Absence du rapport de conflit (PV) entre NBK et YFIDE			

041/05	Mushie/BANDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Aucune	Absence des preuves de paiement de la taxe de superficie			
041/05	Mushie/BANDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Aucune	Absence du permis d'exploitation des établissements dangereux (garages, citernes, etc.) et preuves de paiement de la TRA			
041/05	Mushie/BANDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Aucune	Absence de l'étude d'impact environnemental et social			
041/05	Mushie/BANDUNDU	MAISON NBK SERVICES	Industriel	Aucune	Exploitation (commercialisation des perroquets)			
019/03	Kutu/BANDUNDU	SODEFOR KUTU	Industriel	Aucune	Absence de la base vie pour les travailleurs	Aucune	Aucun	DCVI : Existence d'un convention d'exploitation entre Sodefor/ Kutu et Soforma/ Keseke (02/04/013)
019/03	Kutu/BANDUNDU	SODEFOR KUTU	Industriel	Aucune	Absence de la déclaration trimestrielle (3eme)			
019/03	Kutu/BANDUNDU	SODEFOR KUTU	Industriel	Exploitation sans autorisation	Absence du permis d'exploitation des établissements dangereux (garages, citernes, etc.) et preuves de paiement de la TRA			
019/03	Kutu/BANDUNDU	SODEFOR KUTU	Industriel	Exploitation sans autorisation	Manque d'équipements de			

					protection individuelle			
019/03	Kutu/BAN DUNDU	SODEFOR KUTU	Industriel	Exploitation sans autorisation	Manque des panneaux de signalisation et extincteurs			
021/03	Kutu/BAN DUNDU	SODEFOR MADJOKO	Industriel	Défaut de permis d'exploitation	Absence des déclarations trimestrielles de l'ACIBO 69 de 2010	60.478\$ pour NTENO, MADJOKO, LUNA, OSWE et NIOKI	Inconnu	Dossier en cours au cabinet du MECNT (15/11/012) Parce que montant élevé, à compétence du Ministre (02/04/013)
021/03	Kutu/BAN DUNDU	SODEFOR MADJOKO	Industriel	Défaut de marquage	Double déclarations trimestrielles de l'ACIBO 99 de 2010 pour le 4eme trimestre			
021/03	Kutu/BAN DUNDU	SODEFOR MADJOKO	Industriel	Permis de circulation non conforme	Non déclaration de l'ACIBO n°21/2011 au 1 <sup>er</sup> trimestre			
021/03	Kutu/BAN DUNDU	SODEFOR MADJOKO	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Absence du permis d'exploitation des établissements dangereux (garages, citernes, etc.) et preuves de paiement de la TRA			
021/03	Kutu/BAN DUNDU	SODEFOR MADJOKO	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Absence des ponts de canopée			
021/03	Kutu/BAN DUNDU	SODEFOR MADJOKO	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Absence de l'étude d'impact environnemental et social			

028/03	Oshwé/BA NDUNDU	SODEFOR NTENO	Industriel	Déclarations trimestrielles hors délai	Inexistence des déclarations trimestrielles du 1 <sup>er</sup> trimestre pour l'ACIBO 23 de 2010			
028/03	Oshwé/BA NDUNDU	SODEFOR NTENO	Industriel	Activité forestière en faveur des communautés locales	Aucune			
028/03	Oshwé/BA NDUNDU	SODEFOR NTENO	Industriel	Défaut de marquage	Aucune			
028/03	Oshwé/BA NDUNDU	SODEFOR NTENO	Industriel	Mauvaise tenue du carnet de chantier	Aucune			
028/03	Oshwé/BA NDUNDU	SODEFOR NTENO	Industriel	ACIBO délivrés hors délai	Aucune			
028/03	Oshwé/BA NDUNDU	SODEFOR NTENO	Industriel	Exploitation d'essences non-autorisées	Aucune			
005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Déclarations trimestrielles hors délai	Absence des déclarations trimestrielles pour le 2eme trimestre pour l'essence wenge	Amende fixée 395,25 \$	395,25 \$	Soldé (15/11/012), Preuves de paiement fournis (02/04/013)
005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Aucune	Absence des déclarations trimestrielles pour le 2eme trimestre de l'ACIBO n°20 de 2011			



005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Défaut de marquage	Absence des déclarations trimestrielles pour le 3 <sup>ème</sup> et le 4 <sup>ème</sup> pour les ACIBO n°20/2011 et n°55/2011			
005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Déclaration trimestrielle non-conforme	Absence des preuves de paiement pour la note de perception n°5084458 du 15/09/2010			
005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Non-paiement de la TRA pour l'exercice 2011			
005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Aucune	Absence des panneaux de signalisation			
005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Aucune	Absence des équipements de protection individuelle			
005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Aucune	Absence des extincteurs			
005/011	Oshwé/BA NDUNDU	ITB	Industriel	Aucune	Une somme de 15.000 \$ remis à la population du groupement Ipanga, secteur Lukenie, territoire d'Oshwe,			

**Mission 3 : Période du 9 au 15 Novembre 2011**

<b>GA/N° Contrat, N° Agrément</b>	<b>Localisation</b>	<b>Auteur</b>	<b>Profil</b>	<b>Indice d'infraction constaté par l'OI</b>	<b>Infraction constaté par la DCVI</b>	<b>Montant Amende due (\$US)</b>	<b>Montant amende payés (\$US)</b>	<b>Niveau de traitement déclaré par la DCVI</b>
Non-identifié	Nzobe-Luzi/ Bas-Congo	M. MBUANGI MBUMBA	Artisanal	Coupe illicite de deux Limba	Aucune	417,275	Inconnu	Dossier transmis au parquet (10/02/012) Pas de nouvelles du parquet (02/04/013)
Non-identifié	Nzobe-Luzi/ Bas-Congo	Non identifiés	Artisanal	Exploitation sans autorisation	Aucune			
Non-identifié	Tshela Mbanga/ Bas-congo	Non identifié	Artisanal	Exploitation sans autorisation	Aucune			
Non-identifié	Tshela Mbanga/ Bas-congo	Non identifié	Artisanal	Défaut d'autorisation d'achat de bois d'œuvre	Aucune	549	Inconnu	Dossier transmis au parquet (10/02/012) Pas de nouvelles du parquet (02/04/013)
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	KITE	Artisanal	Défaut de permis de circulation	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	PPM	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	PS23	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	RP1	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			

Non-identifié	Boma/ Bas-congo	TM	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	MKD	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	RP2	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	DKR1	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	DKR2	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	KITE	Artisanal	Absence d'autorisation d'achat et/ou de vente et/ou d'export de bois.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	PPM	Artisanal	Absence de bordereau de dépôt.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	PS23	Artisanal	Absence de bordereau de dépôt.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	RP1	Artisanal	Absence de bordereau de dépôt.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	TM	Artisanal	Absence de bordereau de dépôt.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	MKD	Artisanal	Absence de bordereau de dépôt.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	RP2	Artisanal	Absence de bordereau de dépôt.	Aucune			
Non-identifié	Boma/ Bas-congo	DKR1	Artisanal	Absence de bordereau de dépôt.	Aucune			
Non-	Boma/	DKR2	Artisanal	Absence de bordereau	Aucune			

identifié	Bas-congo			de dépôt.				
-----------	-----------	--	--	-----------	--	--	--	--

Mission 4 : Période du 8-29 Août 2012								
GA/N° Contrat, N° Agrément	Localisation	Auteur	Profil	Indice d'infraction constaté par l'OI	Infraction constaté par la DCVI	Montant Amende due (\$US)	Montant amende payés (\$US)	Niveau de traitement déclaré par la DCVI
004/11	Ingende/E quateur	SOEXFORC O/BBC	Industriel	Non-respect des conditions de signature du contrat de concession forestière	Non-respect des clauses sociales	Inconnu	Inconnu	PV de constat et d'audition transmis à Mbandaka (14/03/012) Pas de nouvelles du parquet (02/04/013)
004/11	Ingende/E quateur	SOEXFORC O/BBC	Industriel	Exploitation de produits forestiers sans titre valide	Aucune			
004/11	Ingende/E quateur	SOEXFORC O/BBC	Industriel	Mauvais marquage	Aucune			
004/11	Ingende/E quateur	SOEXFORC O/BBC	Industriel	Non-respect des clauses sociales du cahier des charges	Aucune			
004/11	Ingende/E quateur	SOEXFORC O/BBC	Industriel	Dégradation du sol et du sous-sol	Aucune			
004/11	Ingende/E quateur	SOEXFORC O/BBC	Industriel	Mauvaise tenue du carnet de chantier	Aucune			
004/11	Ingende/E quateur	SOEXFORC O/BBC	Industriel	Exploitation sans autorisation requise	Aucune			
012/11	Bikoro/Eq uateur	ITB	Industriel	Non-paiement des frais de mise à jour de la carte d'allocation	Dépassement de volume	32997,69 8\$	Inconnu	Dossier transmis au parquet (14/03/012) Pas de nouvelles du parquet

				forestière				(02/04/013)
012/11	Bikoro/Equateur	ITB	Industriel	Défaut de marquage	Aucune			
012/11	Bikoro/Equateur	ITB	Industriel	Non-respect des clauses sociales du cahier des charges	Aucune			
012/11	Bikoro/Equateur	ITB	Industriel	Exploitation au-delà du volume autorisé	Aucune			
012/11	Bikoro/Equateur	ITB	Industriel	Exploitation sans autorisation requise	Aucune			
015/11	Lukolela/Equateur	SOFORMA	Industriel	Non-paiement des frais de mise à jour de la carte d'allocation forestière	Aucune			
015/11	Lukolela/Equateur	SOFORMA	Industriel	Exploitation d'essences non-autorisées	Aucune			
015/11	Lukolela/Equateur	SOFORMA	Industriel	Exploitation sans autorisation requise	Aucune			
015/11	Lukolela/Equateur	SOFORMA	Industriel	Non-respect des clauses sociales du cahier des charges	Aucune			
015/11	Lukolela/Equateur	SOFORMA	Industriel	Déclarations trimestrielles non conforme	Aucune			
020/11	Lukolela/Equateur	SCIBOIS	Industriel	Paiement partiel des frais de mise à jour des cartes d'allocations forestière	Marquage non conforme	395,25	395,25	PV de saisie de grumes (171) et PV d'audition laissé à la coordination provinciale à Mbandaka pour suivi et finalisation- transaction payée (14/03/012)

020/11	Lukolela/E quateur	SCIBOIS	Industriel	Non paiements des taxes et droits dus à l'Etat	Pas des documents			
020/11	Lukolela/E quateur	SCIBOIS	Industriel	Exploitation sans autorisation de coupe	Pas des preuves de paiement			
020/11	Lukolela/E quateur	SCIBOIS	Industriel	Exploitation sous DME	Aucune			
2010/03	Bikoro/Eq uateur	CAB	Artisanal	Non marquage de bois abattu	Détention de plus de deux PCB	Inconnu	Inconnu	PV d'audition laissé à la coordination provinciale de Mbandaka (27/09/012). Amende Payée. Société fermée, matériel évacué sur lettre autorisation spéciale Ministre (déclaration DCVI). DCVI continue investigations (02/04/013)
2010/03	Bikoro/Eq uateur	CAB	Artisanal	Exploitation sans autorisation	Aucune			
2010/03	Bikoro/Eq uateur	CAB	Artisanal	Exploitation sans autorisation requise	Aucune			
Non identifié	Lukolela/E quateur	XUN-BANG	Artisanal	Utilisation de matériel non agréé	Dépassement de volume	505,925	505,95	Transaction payée (27/09/012)
Non- identifié	Lukolela/E quateur	XUN-BANG	Artisanal	Défaut d'agrément	Aucune			
Non- identifié	Lukolela/E quateur	XUN-BANG	Artisanal	Exploitation sous DME	Aucune			
Non- identifié	Lukolela/E quateur	XUN-BANG	Artisanal	Marquage non conforme	Aucune			
Non- identifié	Lukolela/E quateur	XUN-BANG	Artisanal	Mauvaise tenue du carnet de chantier	Aucune			
Inexistant	Bikoro/Eq uateur	MLB	Artisanal	Evacuation de bois au- delà du délai impartis	Marquage non conforme	400	400	Transaction payée (27/09/012)
Inexistant	Bikoro/Eq uateur	MLB	Artisanal		Conflit au village Ikalanganya entre ITB et MLB			

Inexistant	Bikoro/Equateur	MLB	Artisanal	Exploitation sans titre ni autorisation	Aucune			
2010/04	Ingende/Equateur	FOREST PRO	Artisanal	Marquage frauduleux	Utilisation des engins industriels (engins lourds)	395,25	395,25	Transaction payée (27/09/012)
2010/04	Ingende/Equateur	FOREST PRO	Artisanal	Exploitation avec un agrément personne morale	Aucune			
2010/04	Ingende/Equateur	FOREST PRO	Artisanal	Exploitation sans autorisation requise	Aucune			